TÉL : 04 78 21 05 31 mail : auto-ecole.etplus@orange.fr
Siret : 531 572 691 00024 Agrément : E1306900400

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE DANS LE CADRE DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC)

La formation théorique :
La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule, ainsi que sur le comportement du conducteur.
Cette formation (entrainement au code), pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Box Codes Rousseau, remis à jour régulièrement), et quand le besoin s'en fait ressentir, avec un(e) enseignant(e) diplômé(e), ou/et de chez vous (tablette, oridnateur, smartphone sur un espace dédié et personnalisé (ici code), avec lequel vous pouvez travailler en toute autonomie, ou interagir avec notre équipe pédagogique si besoin.
Cette formation porte sur:
- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et/ou de médicaments sur la conduite;
- les risques liés à la vitesse;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques, aux états de la chaussée;
- les usagers vulnérables
- la réglementation en matière d'infractions et de sanctions
- l'éco conduite, la pression des pairs, la pression sociale (travail, famille, publicité...)

La formation pratique :
La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.
Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation;
- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers;
- pratiquer une conduite autonome, sûre, et économique.

Chaque compétence et sous-compétences, sont traitées en abordant les points suivants :
- le pourquoi;
- le comment;
- les risques;
- les influences de l'entourage et du mode de vie des élèves;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail...;
- l'auto-évaluation

Cette formation est dispensée par un(e) enseignant(e) diplomé(e) et sur des véhicules récents et entretenus.

Dans le cadre de la formation pratique, une session de **cour collectif obligatoire** sera organisée pendant la phase de conduite, animée par un(e) enseignant(e) diplômé(e), afin de sensibiliser les élèves, par des exemples variés et documentés (campagne de sécurité routière, statistiques, Enquêtes, vidéos, articles de presse....), à la nécessité d'un comportement responsable de la part de tous les usagers de la route, en terme de **risques,** mais également, en termes d'économies et d'influences sur le Climat.
Ces cours ont pour but d'amener une réflexion sur ses propres comportements et influences, concernant le risque routier en général.

Rendez-vous pédagogique préalable :

Ce rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures est organisé au début de la phase de conduite accompagnée sous la forme d'une séance de conduite sur le véhicule de l'établissement. Il permet à l'élève et à son accompagnateur de bénéficier des conseils du formateur pour le bon déroulement de la phase de conduite accompagnée.
La présence du ou des accompagnateurs est OBLIGATOIRE.

Phase de formation 2 : conduite accompagnée

Une fois la formation initiale terminée (4 compétences du REMC validées) et, le rendez-vous préalable effectué, l'élève est confié(e) à son ou ses accompagnateurs (Min 5 ans de permis), pour une période de conduite accompagnée de minimum 1 an, au cours de laquelle l'élève pourra continuer de mettre en pratique et renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale, et acquérir de l'expérience.

Rendez-vous Pédagogique 1
Phase pratique (1h en voiture)
Il s'agit, de faire un point sur l'expérience de conduite de l'élève, avec son (sa) accompagnateur(trice), et de noter les point forts et les points faibles éventuels, afin,de pouvoir les rectifier. (vérifier que l'élève n'ait pas pris de mauvaises habitudes de conduite, ni perdu en autonomie).
Il est conseillé de programmer ce premier rendez-vous à environ 1000 km effectués, et au bout de 6 mois environ après le rendez-vous préalable.
Phase théorique (2h en salle)
Le rendez-vous pédagogique théorique est animé par un(e) enseignant(e) diplômé(e). Il permet de sensibiliser les élèves et leur(s) accompagnateur(s), par des exemples variés et documentés (campagne de sécurité routière, statistiques, Enquêtes, vidéos, articles de presse....), tout en tenant compte de leur(s) propre(s) expérience(s), anecdote(s), ressenti(s); à la nécessité d'un comportement responsable de la part de tous les usagers de la route, en terme de **risques,** mais également, en termes d'économies et d'influences sur le Climat.
Les principaux thèmes abordés sont :
-alcool, produits stupéfiants, vitesse, fatigue, vigilance, assurance, analyse d'accidents...
La présence du ou des accompagnateurs est OBLIGATOIRE.

Rendez-vous Pédagogique 2
Phase pratique (1h en voiture)
Comme pour le 1er rendez-vous pédagogique, il s'agit de faire un bilan pour vérifier le niveau global de l'élève et son aptitude à gérer le véhicule en toute autonomie et à savoir réagir dans des conditions complexes et variées, et à tenir compte de tous les usagers.

Il est conseillé de programmer ce deuxième rendez-vous à 3000 km (minimum).
effectués, et au bout de 1 an minimum après le rendez-vous préalable.
A l'issue de ce rendez-vous, l'élève peut soit être programmé pour une date d'examen pratique (1), soit avoir à retravailler quelques points avec son (ses) accompagnateurs; il peut lui être conseillé un 3ème rendez-vous pédagogique si besoin et/ou compléter sa formation par des leçons si nécessaire.
Quelque soit le cas, il lui sera demandé de prendre 2 ou 4 heures avec un moniteur pour pouvoir travailler sur le lieu d'examen.

Phase théorique (2h en salle)
Comme pour le premier rendez-vous pédagogique théorique, il est animé par un(e) enseignant(e) diplômé(e). Les thèmes à abordér sont les mêmes que pour le premier rendez-vous.
La présence du ou des accompagnateurs est OBLIGATOIRE

(1)Une fois l'examen passé, si l'élève est ajourné, il a la possibilité de continuer la phase de conduite accompagnée, afin de maintenir son niveau, en attendant une nouvelle date.

NB: Il n'existe pas d'obligation de participer à la phase pratique avant la phase théorique; mais nous conseillons de commencer par la phase pratique, ce qui peut permettre d'enrichir pour l'animateur, la phase théorique en se servant des problématiques rencontrées éventuellement par les élèves en phase pratique.